



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022

N° 2022/04-09

**FINANCES - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE CHAMP JUVENAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI ONZE AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Anne LE LANCHON, représentée par Luisa PAPE
Nathalie MARLIER, représentée par Marie-Hélène WEBER
Jean Baptiste PRINGUEY, représenté par Frédéric LAFFORGUE
Catherine ESTOUP, représentée par Marion COLIN

ABSENTE EXCUSEE :

Clara BIANCO
Dominique NURIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022

N° 2022/04-09

**FINANCES - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE CHAMP JUVENAL**

Monsieur DEWINTRE, Adjoint aux finances et commerces de proximité, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 27 Février 2020, la Ville a mis en œuvre la procédure de suivi financier en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour les travaux d'extension du cimetière Champ Juvénal.

Une étude de programmation menée en 2019 a permis de chiffrer le projet, à réaliser en 4 tranches de travaux, à environ 1,397 M€ T.T.C..

A regard du déroulé des études, les marchés de travaux ne seront pas notifiés avant la fin d'année.

Il convient aujourd'hui :

- de réviser l'Autorisation de Programme relative aux travaux d'extension du cimetière Champ Juvénal,
- d'ajuster les crédits de paiement relatifs à cette opération.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'adopter la présente révision de l'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour les travaux d'extension du cimetière Champ Juvénal selon les montants suivants :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) initiale T.T.C	Montant de l'Autorisation de Programme révisée T.T.C.	Paiements déjà réalisés au 31/12/2021 T.T.C.	Reste à financer T.T.C.
1 397 000,00	1 397 000,00	27 612,00	1 369 388,00

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) initiale T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C.			
	2022	2023	2024	2025
1 397 000,00	360 000,00	350 000,00	350 000,00	309 388,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213400575-20220411-DEL2022_04_09-DE

Suite de la délibération N°2022/04-09

- acter l'inscription aux budgets primitifs 2022 et suivants des crédits budgétaires d'investissement en concordance avec les crédits de paiement de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 avril 2022

LE MAIRE



Frédéric AFFORGUE